

LES TROPHEES DE L'AGRO-ECOLOGIE

Edition 2022-2023

Catégorie « Prix de l'innovation »

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, avec le soutien financier du Crédit agricole, organise une nouvelle édition du concours des « trophées de l'agro-écologie » ouvert à la Polynésie française pour le prix de l'innovation.

Le concours récompense les démarches durables et innovantes portées par des agriculteurs engagés dans la transition agro écologique.

Montant du prix : 7 000 € (839 046 F CFP)

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE AUPRES DE LA DIRECTION DE L'AGRICULTURE : 1 ^{ER} JUIN 2022

en savoir plus...

Objet du concours :

Récompenser les démarches innovantes exemplaires d'une agriculture à la fois productive et respectueuse de l'environnement et des hommes qui la font vivre.

Chaque démarche doit répondre aux enjeux suivants :

- avoir un impact positif sur l'environnement ;
- être économiquement viable ;
- prendre en compte les aspects sociaux et territoriaux.

Les trophées ne s'appliquent qu'aux démarches abouties et non aux initiatives encore au stade de l'élaboration ou de la mise en œuvre.

Participants :

Le « Prix de l'innovation » est ouvert à tout exploitant agricole, individuel ou sous forme sociétaire, ayant le siège de son exploitation en France métropolitaine, ou dans les DOM ou dans un PTOM (dont Polynésie française).

Retrait des candidatures et du règlement du concours :

Le dossier de candidature est disponible :

- en téléchargement directement sur le site internet du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, sur le lien <https://agriculture.gouv.fr/les-trophees-de-lagroecologie-2022-2023>
- auprès de la Direction de l'agriculture de Pirae (secrétariat du bureau Stratégie et Economie) ;
- sur demande à l'adresse suivante : secretariat@rural.gov.pf ou christine.wong@rural.gov.pf.

Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers dûment remplis doivent être adressés par voie postale ou électronique à la Direction de l'agriculture, BP 100, 98 713 Papeete, Tahiti, Polynésie française **au plus tard le 1^{er} juin 2022** le cachet de la poste faisant foi.

Il ne peut être déposé qu'un seul dossier par exploitant.

Ne seront recevables que les dossiers pour lesquels l'ensemble des rubriques auront été lisiblement renseignées, sans rature ni surcharge.

Trophées et récompenses

Le lauréat national du « Prix de l'innovation » reçoit une récompense de **7 000 €** (839 046 F CFP) En cas d'ex-aequo, la récompense sera partagée à parts égales entre les lauréats.

Les démarches seront valorisées dans des publications ou outils de communication du ministère de l'agriculture et de l'alimentation ainsi que lors du salon international de l'agriculture ou au cours d'autres événements auxquels participe le ministère.

Organisation et calendrier du concours

Le déroulement du concours se déroule en 2 phases : une phase régionale puis, pour le lauréat régional, une phase nationale.

Calendrier du concours

Dépôt des candidatures :	Jusqu'au 1 ^{er} juin 2022
Tenue du jury régional et désignation des lauréats régionaux :	Décembre 2022
Transmission du lauréat régional auprès de la DGPE :	Janvier 2023
Examen des lauréats régionaux par le jury national :	Février/Mars 2023
Remise des prix aux lauréats nationaux :	Salon international de l'agriculture 2023

Pour toutes informations complémentaires contactez la Direction de l'agriculture (secretariat@rural.gov.pf ou christine.wong@rural.gov.pf).

Pièces jointes à l'article :

Dossier de candidature pour la catégorie « Prix de l'Innovation » 2022-2023

Agro-écologie : Eléments de définition et concept

Affiche les trophées de l'agroécologie, édition 2022-2023